

Comment faire une demande de transport scolaire?

Le transport scolaire offert aux élèves qui ont droit à des **places régulières** en fonction de la [Politique du transport scolaire](#) de la CSDHR est gratuit.

Les élèves inscrits dans des programmes particuliers (**Programme d'éducation intermédiaire (PEI), Concentration Langues et communication, Concentration Sports-Arts-Études**) et qui résident à l'extérieur du secteur de l'école fréquentée ont également droit au transport scolaire. Cependant, les parents doivent faire une demande de transport scolaire et assumer les frais.

Qu'est-ce qu'une place disponible?

C'est une place libre dans un parcours d'autobus existant une fois que les places des élèves ayant droit au transport ont été attribuées.

Il doit donc y avoir des espaces vacants dans le véhicule sur le circuit.

IMPORTANT !

L'attribution pour une place disponible est faite en fonction des parcours existants.

Aucun ajout ni aucune modification aux circuits réguliers de transport ne sont acceptés.

Par la suite, **une fois les places attribuées aux élèves qui ont droit au transport**, les parents qui le souhaitent peuvent faire une demande de **place disponible** (demande sans frais) pour leur enfant.

Qui peut faire une demande de place disponible?

Un élève qui se trouve dans l'une de ces trois situations :

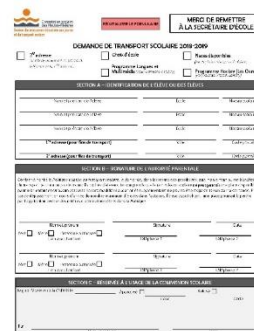
2^e adresse – L'élève a besoin d'être transporté sur une base régulière (5 jours par semaine pendant toute l'année scolaire) à une autre adresse que celle de son lieu de résidence officiel;

Choix d'école – L'élève fréquente une autre école que celle de son secteur;

À l'intérieur de la distance désignée – L'élève réside à l'intérieur des distances désignées dans la Politique relative au transport scolaire, mais à plus d'un kilomètre de l'école.

Comment faire une demande de place disponible?

1. **Remplir et signer le formulaire** que vous pouvez télécharger et imprimer sur le site www.csdhr.qc.ca à la section *Transport scolaire*.
2. **Vérifier que l'adresse de résidence inscrite sur le formulaire concorde** avec les informations transmises à l'école de votre enfant. Si vous avez déménagé, il est très important de mettre à jour vos coordonnées.
3. **Remettre la demande au secrétariat de l'école** que fréquente présentement votre enfant le plus tôt possible.



The image shows a form titled "DEMANDE DE TRANSPORT SCOLAIRE 2019-2020" from the Commission scolaire des Hautes-Rivières. It includes sections for "MISE À JOUR DES DONNÉES DE L'ÉLÈVE", "MISE À JOUR DES DONNÉES DE L'ÉLÈVE", "MISE À JOUR DES DONNÉES DE L'ÉLÈVE", and "MISE À JOUR DES DONNÉES DE L'ÉLÈVE". The form contains various fields for student information, including name, address, and contact details, along with checkboxes for different types of transport requests.

Quel est le délai prévu pour recevoir une réponse?

La demande sera analysée dans les meilleurs délais et une décision sera prise **au plus tard le 30 octobre 2019**.

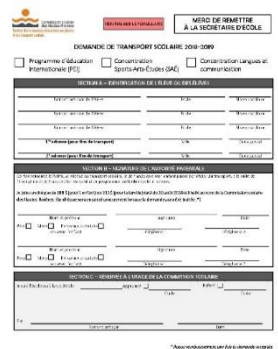
Mon enfant est inscrit dans un programme particulier?

L'élève inscrit dans un programme particulier (**Programme d'éducation intermédiaire (PEI), Concentration Langues et communication, Concentration Sports-Arts-Études**) et qui réside à l'extérieur du secteur de l'école fréquentée a droit au transport scolaire.

Les parents doivent faire une **demande de transport scolaire** et assumer les frais.

Comment faire une demande transport scolaire?

1. **Remplir et signer le formulaire** que vous pouvez télécharger et imprimer sur le site www.csdhr.qc.ca à la section *Transport scolaire*.
2. **Vérifier que l'adresse de résidence inscrite sur le formulaire concorde** avec les informations transmises à l'école de votre enfant. Si vous avez déménagé, il est très important de mettre à jour vos coordonnées.
3. **Joindre un chèque au montant déterminé** (191 \$ / élève ou 214 \$ / famille) daté du 20 août 2019 et libellé au nom de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.



IMPORTANT – Votre demande doit être complète (formulaire signé et accompagné du chèque) pour qu'elle puisse être traitée et acceptée par le Service du transport scolaire.

Le chèque sera encaissé uniquement lorsque la demande aura été acceptée. Aucun remboursement n'est prévu après l'acceptation de la demande.

4. **Remettre la demande au secrétariat de l'école** que fréquente présentement votre enfant le plus tôt possible.

Quel est le délai prévu pour recevoir une réponse?

Toutes les **demandes de transport scolaire reçues** pour les élèves inscrits en 2019-2020 dans les programmes particuliers (PEI, Langues et communication et Sports-Arts-Études) **ont déjà été traitées et acceptées**.

Le **relevé d'embarquement** est disponible à compter du 20 août 2019 sur le Portail Parents ou à partir du site Internet de la CSDHR.

Pour obtenir le relevé d'embarquement, rendez-vous à http://coord_transport.csdhr.qc.ca/. Vous devez fournir le **code permanent** ainsi que le **code postal** de la résidence de l'élève pour y accéder.

Les autres demandes en cours d'année scolaire seront traitées dès leur réception.



Besoin d'information additionnelle?

Visitez la section *Transport scolaire* du site de la commission scolaire au www.csdhr.qc.ca